

**ARt2024 - 077**

Occupation du  
domaine public

Journée multi-activités  
de la Claire Fontaine

samedi 15 juin 2024  
de 9h à 20h

terrains de sport  
rue Chaumont

Nous, Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire de la commune de FONTAINES,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 relatifs aux règles générales d'occupation du domaine public ;

**Considérant** la demande du 19 avril 2024 de l'association la Claire Fontaine, d'occuper le domaine public et plus particulièrement les terrains de sports ouverts au public à côté du 12, rue Chaumont, afin de présenter différentes activités le samedi 15 juin 2024 à l'occasion de la journée multi-activités qu'elle organise ;

## ARRETONS

**ARTICLE 1 :** samedi 15 juin 2024 de 9h à 20h, l'association la Claire Fontaine est autorisée à occuper les terrains de sports qui jouxtent le n°12, rue Chaumont.

**ARTICLE 2 :** Cette autorisation d'occupation du domaine public ne vaut pas privatisation des terrains.

**ARTICLE 3 :** Les services de la Gendarmerie, le Maire et la secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera porté à la connaissance du public, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Dijon, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Fontaines, le 10 juin 2024

le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT

